



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2023-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL et Christian CHILLI.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN,
Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO.

Absents : Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-003 du 21 Février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1 600€ à l'association AFA CLUB AUTO pour l'organisation d'une manifestation automobile en souvenir de la course de côte d'Ampus prévue le 19 mars 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-004 du 21 Février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association MAM LE JARDIN DES REVES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023 et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2023
6574	AMPUS TENNIS CLUB	1 000 €
6574	A PAS DE VELOURS SANS TOIT	600 €
6574	A.P.P.A.	2 080 €
6574	A.S.A. FONTIGON	1 500 €
6574	CLUB LEO LAGRANGE	2 500 €
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	9 000 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	6 000 €
6574	EMPORIUM	1 500 €
6574	GROUPE AMPUSIAN DE SPELEOLOGIE	900 €
6574	LES COULISSES PERCHEES	4 500 €
6574	LES DARNAGUETTES	1 300 €
6574	LES MINIMOYS	800 €
	TOTAL	31 680 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 31 680 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2023,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

